Vivre notre entité

Editeur responsable : Marc D'HAENE - N°1/2009

www.pecq.be

Le mot du Bourgmestre

En début d'année, il est de coutume que tout le personnel communal se rassemble pour se souhaiter mutuellement des bons vœux pour l'année nouvelle. Il y a d'excellentes habitudes qu'il faut maintenir et nous n'avons pas voulu déroger à la règle. Je suis très heureux de vous voir si nombreux en cette soirée particulière. Je prends la parole au nom de tout le collège communal pour vous exprimer tous nos vœux d'excellente année 2009. Que durant les 12 mois à venir vous puissiez vivre des instants de bonheur, si petits soient-ils et que vous gardiez force et santé afin de pouvoir travailler et profiter pleinement de toutes les choses agréables que la vie peut nous donner.

En ouvrant le journal le matin, en allant faire ses courses, en faisant ses comptes en fin de mois, en écoutant les gens quotidiennement, chacun peut se rendre compte que tout augmente et qu'il est de plus en plus difficile de réaliser des économies pour pouvoir réaliser ses rêves ou pour avoir une réserve en cas de besoin. Et c'est surtout le nécessaire qui augmente : les produits de base tels que le pain, les pommes de terre, les pâtes etc…

Si cela est une réalité pour tous les ménages, il en est de même pour notre commune. Si nous voulons continuer à travailler dans les mêmes conditions, tout en poursuivant les travaux d'entretien et de réfection de voiries et de bâtiments et la réalisation des projets énumérés lors du début de cette législature, il faudra que, dans n'importe quel poste que vous occupez, vous fassiez de réels efforts d'économie. On dit toujours que les petites rivières font les grands fleuves et si chacun pouvait prendre conscience de ce qui est possible de faire par des gestes simples et efficaces, tous ensemble nous pourrions arriver à endiguer le gaspillage que l'on peut constater un peu partout.

Vous êtes tous des adultes responsables et chaque année, je demande cet effort d'économie mais force est de constater que peu de personnes en tiennent compte. J'insiste cependant encore très fort pour que chacun de vous puisse améliorer ce point important afin de nous aider à garder à l'avenir le maximum d'emplois. L'année dernière nous avons connu une diminution de l'emploi par la non reconduction de certains contrats. J'espère que cette année ce ne sera plus le cas.Vous savez que nous faisons tous les efforts nécessaires pour que votre salaire soit à la hauteur des barêmes et nous avons accordé l'évolution de carrière et la révision de la prime de fin d'année à tout le personnel tant de l'administration que du CPAS.

Puisque je parle du CPAS, suite à la réunion de concertation entre la Commune et le CPAS, nous avons beaucoup parlé de l'avenir de la maison de repos: Je pense que l'avenir de la maison de repos passe par une réflexion générale du site. Aujourd'hui, la maison de repos coûte très cher et les rentrées d'argent ne suffisent pas à combler les coûts réels engendrés parce que nous avons toujours privilégié l'accès aux personnes de l'entité pour un coût modéré. Cette politique, nous voulons la poursuivre mais il faut prévoir l'avenir du site et surtout agir pour le maintien de l'emploi. Comme il s'avère que la maison de repos ne soit pas transformable pour la mise en conformité prévue pour 2010, la meilleure des solutions à envisager serait de maintenir le home tel qu'il est actuellement et d'agrandir le bâtiment avec une aile prévue en conformité pour le MRS. De plus, le projet de la majorité de construire des résidences services derrière le bâtiment complèterait le besoin de logements de ce type. Le site serait alors reparti pour quelques décennies.

Par la même occasion, je tiens à féliciter les ouvriers communaux pour la réalisation des travaux dans la maison de Monsieur Marquant, cette maison étant prévue pour accueillir des personnes dans le cadre ILLA.

Concernant les projets en cours, autres que ceux énumérés l'an dernier, je peux citer :

- Les travaux de la rue de la Voirie ainsi que de la rue du Vieux Comté

- Pour la bibliothèque, nous espérons que les subsides seront revus et que les travaux pourront commencer dans le courant du 1er semestre de cette année.

- L'aquisition de matériel roulant, ainsi que du petit outillage à savoir: 2 nouveaux véhicules, une tondeuse et du petit matériel.

- Nous sommes très sensibles à la sauvegarde du musée Jules Jooris et nous continuons à chercher une solution pour l'exposer à un plus large public possible.

- La majorité a remis en place la commission de Rénovation Rurale afin qu'au travers d'un dialogue avec toutes les composantes de la population, de nouveaux projets soient définis.

- Quant au logement, nous avons reçu la promesse ferme pour la construction de 23 logements en 2008 dans la cité de Pecq. Le permis de bâtir devrait arriver dans les prochaines semaines. Le permis de bâtir pour la transformation de la cure d'Herinnes en quatre logements et en cours, de plus pour 2009 nous avons obtenus 33 logements dans la cité de Herinnes.

En matière d'enseignement, il faut maintenir la qualité de nos écoles, tant du point de vue didactique que celui de l'accueil des enfants en dehors des heures scolaires. Il faut aussi penser aux infrastructures toujours à améliorer ou à agrandir pour pouvoir garantir aux enfants et aux enseignants un cadre de travail adéquat afin que chacune des écoles puisse continuer à prodiguer un enseignement de qualité. Concernant la dernière phase de l'aménagement de l'école de Warcoing, le dossier est à la signature du ministre et nous espérons l'obtenir pour la fin de cette année. L'extension de l'école d'Obigies est prévue avec l'accord du fond des bâtiments scolaires dans le cadre du plan d'urgence pour l'année 2009. Pour l'école communale de Pecq, comme vous le savez, nous nous sommes portés acquéreur de la parcelle jouxtant les maisons de l'ex-gendarmerie pour pouvoir réaliser une extension et ainsi récupérer les logements.

En matière d'industrie et d'emploi, nous sommes attentifs au développement industriel qui s'implantera bientôt sur les 2 zonings. Pour celui de Warcoing, le cahier des charges urbanistiques a été approuvé par le ministre et l'arrêté d'expropriation a été pris. Les travaux d'aménagement sont commencés, la prolongation de la N 511 est terminé et le rond point à la sortie de l'autoroute sera terminé pour fin janvier. Pour celui du PACO, il est aussi en bonne voie, le rond point à la hauteur de chez difra, le plan est arrivé à l'administration et l'argent est déjà débloqué, le dossier est suivi par IDETA
Nous voulons des entreprises pourvoyeuses d'emploi mais pas à n'importe quel prix. Notre rôle est d'aider les entreprises valables en vue d'obtention de permis et d'aides nécessaires à leur développement comme nous l'avons fait pour d'autres entreprises. Pour l'agriculture et l'environnement, la majorité entend poursuivre la rénovation des voiries agricoles et s'atteler au remembrement des terres.

La défense de l'environnement passera notamment par une attention toute particulière aux problèmes de pollution industrielle et la sensibilisation à la problématique des déchets et à la sauvegarde du patrimoine naturel. La Maison de Léaucourt doit maintenant fonctionner de manière active et dynamique afin de motiver un très large public à la préservation de la richesse de notre environnement. On peut compter pour cela sur l'équipe motivée qui se bat pour développer l'attrait tant écologique que pédagogique du site.

Quant aux déchets, nous félicitons toute la population pour la discipline avec laquelle elle a entrepris le tri de ceux-ci et nous encourageons chaque foyer à poursuivre dans ce sens. Nous continuerons à informer régulièrement la population sur toutes les manières de les traiter. Avec toutes les facilités accordées à chaque citoyen, il est inconcevable de retrouver encore des dépôts sauvages le long de nos routes. Pour les autres travaux en général, notre souhait est la poursuite et le maintien d'une commune propre où il fait bon vivre et se promener.

L'aspect extérieur de notre entité est également une carte de visite engageante. Aussi, nous entretiendrons régulièrement tout le patrimoine communal ainsi que les voiries : tondre les pelouses, faucher et décréter les accotements, curer les fossés sont les travaux qui réunissent le nécessaire et l'agrément des yeux.

En matière de sécurité, de nombreuses réalisations ont déjà été faites mais il faut poursuivre notre politique de sécurité par des moyens adéquats aux endroits stratégiques afin de réduire la vitesse sur certains de nos axes routiers particulièrement dangereux car en ligne droite. Notre police a acquis 2 radars : 1 préventif et 1 répressif qui sont placés très régulièrement dans l'entité dans l'espoir que les automobilistes aient une attitude plus responsable et plus respectueuse de la vitesse autorisée et du code de la route. Dans le courant de cette année je l'espère, les zones 30 le long des grands axes routiers seront équipés de panneaux informatisés qui règleront la vitesse 30 pendant et hors des temps scolaires.

J'en terminerai en vous remerciant pour tout le travail que vous accomplissez pour le bon fonctionnement de notre entité. Que vous soyez au niveau administratif, ouvrier communal, enseignant, personnel du CPAS, membre de la police zonale, je vous souhaite de poursuivre dans cette voie tout en vous rappelant que, comme partout ailleurs, les temps sont durs et que chacun de nous doit y mettre du sien car il faut toujours croire en un avenir meilleur en travaillant tous dans le même sens et pour le bien des habitants de notre entité.

Je vous remercie de m'avoir écouté et je lève mon verre à votre bonne santé.

«Discours prononcé lors de la séance de remise des voeux du 9 janvier 2009»

Edito

- Le mot du Bourgmestre .2-3
- Edito .4
- Votre administration communale .5
- Les services communaux
- Jours de fermeture de l'administration communale
- Population et état civil .6-7-8-9
- Permis de conduire
- Règlementation relative aux étrangers
- Carte d'identité électronique perdue ou volée
- Finances .10
- Travaux - Logement .11
- Urbanisme .12
- Environnement .13-14-15
- Agriculture, Energie .16-17
- Culture et Loisirs .18
- Tourisme .19-20
- Enseignement Obigies .21
- Enseignement Pecq .22
- Enseignement Warcoing .23
- Télévie .24-25
- Extra scolaire .26-27
- Cross interscolaire
- CPAS - Affaires sociales .28
- Bibliothèque de Pecq .29-30
- Brèves .31

Horaires d'ouverture

Lundi	8 h 30 – 11 h 45	13 h 00 – 16 h 00
Mardi	8 h 30 – 11 h 45	13 h 00 – 16 h 00
Mercredi	8 h 30 – 11 h 45	13 h 00 – 16 h 00
Jeudi	8 h 30 – 11 h 45	13 h 00 – 16 h 00
Vendredi	8 h 30 – 11 h 45	
Samedi	Permanence service population 9 h 15 à 11 h 15	

Les édiles communaux

Collège communal:

Bourgmestre: Marc D'HAENE (GSM: 0498/887 200)
Attributions: travaux, urbanisme, économie, personnel, patrimoine, régie communale et tutelle CPAS, agriculture
Permanences : xxx

1er échevin: Damien DELSOIR (GSM: 0498/887 204)
Attributions : finances, rénovation rurale, environnement, fabriques d'église
Permanences : xxx

2ème échevin: Achille DEGRYSE (GSM: 0498/887 202)
Attributions : état civil, population, sports,festivités
Permanences : xxx

3ème échevine: Sophie POLLET (GSM: 0498/887 203)
Attributions : affaires sociales, accueil extrascolaire, logement, 3ème âge, crèches
Permanences : xxx

4ème échevine: Anne Marie FOUREZ (GSM: 0498/887 205)
Attributions : culture, jeunesse, enseignement, site intern et communal, communication, bibliothèque, maison de Léaucourt.
Permanences : xxx

Présidente du CPAS membre de droit du collège communal: Christelle LOISELET (GSM: 0498/887 210)

Groupes politiques du conseil communal

Groupe ARC : Rita TAELMAN D'HAENE, Jean Pierre BERTE, Pierre DELHAYE, Dorothée DUPONCHEEL, Roland DENIS (+ les membres du collège communal)

Groupe P.S. : René FLEURQUIN, Aurélien PIERRE (chef de groupe), Eric MAHIEU

Groupe OSER : André DEMORTIER (chef de groupe), Charlotte NGOTONYE

Groupe ENSEMBLE : René SMETTE

Jours de fermeture de l'administration communale

Jeudi 1er janvier
Vendredi 2 janvier
Lundi 13 avril
Vendredi 1er mai
Jeudi 21 mai
Vendredi 22 mai
Lundi 1er juin
Lundi 20 juillet
Mardi 21 juillet
Lundi 2 novembre
Mercredi 11 novembre
Vendredi 25 décembre

Tél/Fax : 069/55.33.00

Secrétaire communal : 069/55.33.07
Monsieur Jacques HUYS
Attributions :
Chef du personnel communal, supervision des dossiers et du courrier ; responsabilité et préparation des dossiers pour le collège communal et le conseil communal ; procès verbaux du collège communal et du conseil communal ; contreseing du courrier.

Receveuse communale: M Emmanuelle PEE
Attributions:

Secrétariat – Personnel (*) – Enseignement (*) : 069/55.33.04
Attributions :
Dactylographie, courrier, tenue des registres du collège et du conseil, personnel communal et enseignant, classement et conservation du courrier.
Mesdames Huguette ANDROGE, Sylvie MAHIEU, Gwendolina HORNEBECQ, Monsieur Vincent SALEMBIER (*)

Service population – état civil : 069/55.33.11
Attributions :
Changement d'adresse, carte d'identité, permis de conduire, passeports, documents administratifs (composition de ménage, etc), demande d'abattage, commerce ambulants, législation étrangers, statistiques, don d'organes, dernières volontés, allocations handicapés, demandes de pension, naissances, mariages, décès, divorces, copie d'actes, recherches généalogiques
Mesdames Claudine FOURMAUX et Laurence STIEVENART
Messieurs Frédéric VERSCHUEREN et Eric BOUVRY

Service comptabilité – Taxe (*): 069/55.33.12
Attributions :
Compte et budgets communaux, paiement, taxes et redevances diverses.
Mesdames Pascale VANDENBERGHE, Marcelle BOCQUILLON, Nathalie VISTE (*)

Service travaux - Urbanisme - Environnement - Agriculture - Energie - Logement: 069/55.33.13
Attributions :
Recherches cadastrales, certificats et permis d'Urbanisme, permis de lotir, travaux de voirie, permis d'environnement et permis unique, égouttage, déchets, nature (semaine de l'arbre,…), agriculture (recensement agricole, dégâts cultures, fermage), fonds des calamités, logement, énergie.
Le service est également en charge de la location des salles communales.
Mesdames Chantale CHEYNS et Nathalie VANCLES
Monsieur Xavier VAN MULLEM (fonctionnaire responsable plan d'urgence et d'intervention communal)

Service animation - culture: 069/55.33.14
Attributions :
Culture, centre culturel, jeunesse et sports, voyage, fête 3ème âge.
Madame Christiane VERCAMER

Mariages

Eric STURBAUT & Sandrine DERASSE, le 23/02
David MORELLE & Marie-Hélène GEURTS, le 08/03
David OUAGNE & Cindy VANHOVE, le 26/04
Hervé DEMETS & Sabrina HUART, le 17/05
Dimitri SOUDANT & Marilyne DUMONT, le 17/05
Frédéric VANDEVELDE & Melissa DESQUENNES, le 24/05
Thibaut BOYART & Virginie LEROY, le 31/05.
Charlie VANHERPE & Emilie DEVOS, le 07/06.
Stéphane DEWILDE & Katty FRANCEUS, le 14/06.
Christophe DEVOS & Isabelle HIMPE, le 14/06.
Jonathan DELCHAMBRE & Sylvia RANSON, le 21/06.
H-Gregory LIBBRECHT – MARUJO & Valérie PLUQUET, le 21/06
Mohamed SAIDOUNI & Sonia BROUCK, le 04/07
Louis DENONNE & Véronique D'HEYGERE, le 04/07
Frédéric HUYS & Sandrina DUBART, le 19/07
Steve DEVOLDER & Emilie DEWEERDT, le 02/08
Samuel TERLIN & Martine LOURDEL, le 23/08
Michaël LIBBRECHT & Alison CAPENOLLE, le 30/08
Bertrand DROUILLON & Emilie LEMAITRE, le 20/09
Martin DEVOS & Ana VALENZUELA ZAPATA, le 20/09
Rodrigue VEYS & Emeline NOIRET, le 27/09.
Richard RENARD & Nadine LIGNEEL, le 27/12.

Noces de diamant

Pour les époux FRANCEUS-CALLEWAERT

Les époux André Franceus et Ginette Callewaert ont préféré fêter leurs noces de diamant dans l'intimité familiale.

Noces d'or

Pour les époux LEJEUNE – DESPREZ
Lucien LEJEUNE est né en 1928, il fréquenta l'école maternelle de son village, puis l'école communale. Ses études terminées, il alla travailler dans la ferme Peeters et Dufour et comme saisonnier chez Maurice Maes à Pottes.
Anne -Marie DESPREZ est née en 1929 à Libercourt, elle alla à l'école de Neuville jusqu'à ses 12 ans puis alla à Carvin jusque ses 18 ans. Elle a obtenu son diplôme de secrétariat médical.
De cette union naquirent deux enfants : Christine et Alain et deux petits enfants : Kelly et Anaïs.

Pour les époux CASTELAIN – SIBILLES
Jean CASTELAIN est né le 4 décembre 1927 à Leers Nord. Il fréquenta l'école maternelle de son village puis alla à l'école communale de Pecq pour ses classes primaires et moyennes. A 15 ans, Jean accompagne déjà son père pour apprendre le métier de marchand de bestiaux pour en faire son métier.
Nelly SIBILLES est née un 23 avril à Escanaffles. Elle alla à l'école gardienne de Celles et fit ses primaires au couvent de la Sainte Famille à Escanaffles jusqu'à ses 14 ans. Ele travailla à la ferme familiale jusqu'à son mariage.
Le couple a eu deux enfants : Chantal et Jean et ont la joie d'être 4 fois grands parents : Alexis, Laurie, Sarah et Larissa sont venus agrandir la famille.

Pour les époux VAN POUCQUE – DESMET
Adolphe VAN POUCQUE vit le jour le 13 novembre 1930. Il fit ses classes à l'école d'Estaimbourg. A 14 ans, il alla travailler à la brasserie Duchatelet où son expérience fut de courte durée. Il prit la direction de la Herseautoise où il resta 9 ans. Après de nombreux travaux, il fit une formation en mécanique, il devint ainsi mécanicien tourneur.
Mariette DESMET est née le 15 novembre 1937 à Helchin. Elle fréquenta l'école de son village jusqu'à ses 14 ans. Une fois ses classes terminées, elle fut embauchée à la Herseautoise où elle fit toute sa carrière.
Le couple a un enfant : Frédéric.

Pour les époux MATTON – DELEHOUZEE
Gustave MATTON et Marie-Thérèse DELEHOUZEE ont fêté leurs noces d'or dans l'intimité familiale

Pour les époux DELGRANGE – LOSFELD
René DELGRANGE vit le jour le 25 octobre 1938. Il fréquenta l'école Saint-Joseph et Saint-Louis jusqu'à ses 14 ans puis durant 3 ans, il apprit la mécanique et entra ensuite à l'usine Saint-Liévin où il fit toute sa carrière.
Louise LOSFELD vint au monde le 20 février 1937. Elle alla à l'école des religieuses jusque ses 14 ans puis travailla à l'usine Saint-Liévin où elle resta jusqu'à sa pension.
Le couple a eu 3 garçons : Patrick, Pascal et Grégory. Ils sont également grands-parents de 4 garçons : Stéphane, Kevin, Steve et Thomas.

Naissances

Hérinnes : Juliette LANGUILLIER le 16/01. Yris LERUSTE le 28/01. Thiebault CRETEUR le 19/03. Emma WANNIN le 28/04. Lynan VANDENBROUCKE le 13/05. Elisa LEJEUNE, le 22/05. Aydan VERLINDEN, le 20/06. Emma BULTE, le 07/07. Hugo LIEFOOGHE, le 16/08. Yanis DELABIE, le 16/09. Alizée HOTTON, le 06/10. Mathis PICRY, le 21/10. Brice DEMEU, le 18/11. Henri DEWEER, le 28/11. Noah VANDENBROUCKE, le 06/12.

Obigies : Louis LELEU le 20/04. Yann d'ARGEMBEAU, le 08/09. Brice DEMEU, le 18/11.

Pecq : Donovan DUPONT le 05/01. Eline GALLET le 24/01. Elia SCRIVE le 15/02. Logan MASELIS le 18/04. Ilias BAKHRI, le 30/05. Martin GAILLET, le 01/06, Flavie ADAMCZYK, le 05/06. Noah THEEUWS, le 09/06. Héloïse DESMONS, le 17/06. Isabelle GYSEN, le 27/08. Henri DROESHAUT, le 01/09. Victor PIETERS, le 05/09. Ethan DELNESTE, le 14/09. Gabriel REYNTJENS, le 03/10. Rosie MALGHEM, le 04/11. Clara TAESCH, le 15/11. Lola BURET, le 17/12

Warcoing : Emma VANLEYNSEELE le 25/01. Mélissa DELATTRE le 01/02. Tim HORINQUE le 04/04. Lou VANLAERE le 13/05. Gautier SOBRIE, le 24/05. Kévin VANCAUWENBERGHE, le 01/07. Luna KISTIAENS, le 01/07. Lucas LYSY, le 14/07. Quentin VAN POUCQUE, le 01/08. Noah CARTON, le 18/08. Gautier DUHEM, le 24/10. Jérémy LEMOINE, le 01/12.

Décès

Esquelmes : Marie DEPOORTER, le 20/02

Hérinnes : Marcelle DEVOS, le 16/12/2007. Johanna VAN VEEN, le 22/12/2007. Claire TURPIN, le 15/01. Nelly ANTOINE, le16/01. Joseph DEVOS, le 17/01. Palmyre DUQUESNE, le 17/01. Léandre GOBERT, le 18/01. Rosina BERTE, le 21/01. Maria DUMAZY, le 30/01. Denise RUSTIN, le 01/03. Odette FERLA, le 03/02. Agnès VERSCHUEREN, le 07/02. Jules VANSAINGELE, le 08/03. Valentine FOUREZ, le 05/04. Albert DUPONCHEEL, le 16/04. Lucien LEJEUNE, le 18/05. Georges DEVOS, le 24/04. Bernard POMME, le 11/06. Daniel LECOUTRE, le 24/06. Marie DEMULDRE, le 28/07. Nelly DEFFRASNE, le 29/07. Jeanne GILLEMAN, le 12/08. Paulette MEURISSE, le 06/09. Agnès LUCQ, le 06/10. Julienne LAMBERT, le 22/10. Mariette STIEVENART, le 30/10. Yvette DUVINAGE, le 22/11. Antoinette DELONVILLE, le 25/11.

Obigies : Odette DELATTRE le 20/01. André HUYS le 19/03. Elisa VAN SIMAEYS, le 01/11.

Pecq : Laurent DELRUE le 13/03. Huguette NOLLET le 13/04. André SPRIET le 23/05. Pierre SEGARD, le 14/06. Christine BAUDART, le 26/08. Aline PROUVOST, le 06/10. Charline MICHAUX, le 28/11. Marie Jeanne De COCK, le 29/11. Odon LESAGE, le 04/12. Fernand CASTREUIL, le 05/12. Jeannine CARLIER, le 25/12. Marthe DELEPIERRE, le 31/12.

Warcoing : Nelly JACOBS le 19/02. Lucienne PREVOST le 17/04. Céline DELCOEUILLERIE le 10/05. Roger MORTIER, le 18/06 Stéphane VANDEWIELE, le 23/08. Georges DELCOEUILLERIE, le 31/12.

Contrairement à une information parue dans la presse, nous vous informons que les permis de conduire belges, délivrés jusqu'au 31/12/1988, restent bel et bien valables sur tout le territoire européen.

En effet, jusqu'à cette date, la catégorie la plus élevée obtenue lors d'un passage de permis était validée à l'aide d'un poinçon (en forme de petite flèche). Celui-ci validait automatiquement les catégories inférieures au poinçon.

Depuis le 01/01/1989, les différentes catégories obtenues sont toutes validées par un cachet.

Permis édités du 01/01/1989 au 30/09/1998

Permis édités à partir du 01/10/1998

Toutefois, tout permis peut être renouvelé sur simple demande afin d'obtenir un permis belge mais du type : « modèle des communautés européennes ».

Le commissaire européen aux Transports, Antonio Tajani indique que ses services ont déjà informé en 2006 les autorités françaises de la validité de ces documents mais qu'il va à nouveau taper sur le clou. La confusion dans le chef de certains pandores français s'explique par une méconnaissance du fonctionnement de ces anciens permis où la qualification de conduite dans une catégorie permet automatiquement de conduire les catégories inférieures.

PERMIS D et C

Nouvelles exigences pour les conducteurs professionnels de voyageurs par route

À partir du 10 septembre 2008, tous les conducteurs d'un véhicule pour lequel un permis de conduire du groupe D est requis (catégories D et D+E et sous-catégories D1 et D1+E), et utilisé à des fins professionnelles, devront satisfaire à de nouvelles exigences en matière d'aptitude professionnelle. Cela concerne concrètement les conducteurs d'autobus et d'autocars. Ces exigences résultent de la directive européenne 2003/59/CE et de sa transposition en droit belge dans l'arrêté royal du 4 mai 2007. Elles visent notamment à améliorer la qualité et la sécurité des transports, à harmoniser les conditions imposées aux conducteurs en Europe et à réduire la pollution environnementale due aux émissions de CO2.

L'obligation d'aptitude professionnelle implique la réussite d'un examen de qualification initiale (acquisition de l'aptitude professionnelle) et le suivi tous les 5 ans d'une formation continue de 35 heures, répartie en modules de 7 heures de cours (prolongation de l'aptitude professionnelle). L'examen de qualification initiale consiste en une épreuve théorique constituée de trois parties et une épreuve pratique composée de deux parties. Ces épreuves sont distinctes des examens pour l'obtention du permis de conduire – ceux-ci restent inchangés – mais peuvent toutefois être combinées avec ces examens. Les examens d'aptitude professionnelle sont présentés dans les centres d'examen du GOCA.
L'obligation d'aptitude professionnelle vaut pour tous les conducteurs effectuant du transport professionnel au sein de l'Union européenne au moyen d'un véhicule du groupe D. Les conducteurs utilisant ce type de véhicules pour des transports non commerciaux de voyageurs, à des fins privées ne tombent pas sous le coup de cette obligation.

L'obligation d'aptitude professionnelle ne s'applique pas aux conducteurs de véhicules de certaines catégories tels que ceux utilisés par les forces armées, la protection civile, la police et les pompiers. Les conducteurs de véhicules dont la vitesse maximale ne dépasse pas 45 km/h et de véhicules utilisés lors d'opérations de sauvetage ou dans des situations d'urgence en sont également exemptés. Les conducteurs en formation (par exemple dans une société de transport ou un service régional pour l'emploi), les conducteurs accompagnés d'un instructeur et les conducteurs subissant l'examen pratique sont dispensés de l'obligation d'aptitude professionnelle.

Les conducteurs qui, à la date du 10 septembre 2008, sont déjà titulaires d'un permis de conduire valable pour le groupe D, ne doivent pas répondre aux exigences en matière d'aptitude professionnelle pendant une période de 7 ans. Ils devront y satisfaire d'ici le 9 septembre 2015, mais uniquement en suivant la formation continue. Ils ne doivent donc plus obtenir la qualification initiale et sont dès lors dispensés des examens.

À partir du 10 septembre 2009, dans un an jour pour jour, les conducteurs de véhicules du groupe C, c'est-à-dire les chauffeurs de camions effectuant du transport de marchandises, devront répondre aux mêmes exigences en matière d'aptitude professionnelle.

Vous trouverez de plus amples informations sur les exigences en matière d'aptitude professionnelle et la procédure à suivre sur www.mobilit.fgov.be, à la rubrique Route>Permis de conduire.

Depuis le 01/06/2008, la règlementation relative à l'accès au territoire pour les personnes non belges, a été modifiée.

La modification la plus importante étant la suppression à long terme des « Titres de séjour Papier. »

En effet, depuis le 01/06/2008, plus aucun de ces 2 titres n'est délivré.
Ceux-ci seront remplacés par :

Pour les ressortissants européens :

* Un document papier « annexe 8 ou 8bis »	OBLIGATOIRE
* Un titre de séjour électronique :	FACULTATIF

Pour les ressortissants NON - européens :

* Un titre de séjour électronique :	OBLIGATOIRE

De plus, toutes les personnes NON belges DOIVENT être ou rester en ordre de documents d'identité (carte nationale ou passeport) vis-à-vis de leur pays. Ceux-ci peuvent se renseigner auprès de leur consulat et/ou ambassade respectif(s).

Carte d'identité électronique perdue ou volée

Document d'identité volé ou perdu ?
Appelez gratuitement le 00800 2123 2123*

DOC STOP 24/24
00800 2123 2123
+32 2 518 2123

DOC STOP.
Plus de sécurité pour
vos documents d'identité.

détachez-moi et conservez-moi

* Si le 00800 2123 2123 n'est pas accessible, formez le +32 2 518 2123

Votre carte d'identité, passeport ou titre de séjour (modèle à puce) belge a été perdu ou volé ?

Bloquez-le immédiatement en téléphonant gratuitement à DOC STOP, vous éviterez ainsi le risque d'usage frauduleux de votre document et d'éventuelles conséquences financières (ex : ouverture en votre nom d'un abonnement téléphonique, achat par correspondance, etc).

DOC STOP est un service **gratuit**, disponible **24h/24 et 7j/7**.

00800 2123 2123

Si le 00800 2123 2123 n'est pas accessible, formez le +32 2 518 2123

Attention : DOC STOP permet uniquement de bloquer les documents d'identité belges.

Vol ou perte : mode d'emploi.

- **En cas de vol**. Téléphonez immédiatement à DOC STOP. Déclarez aussi le vol au poste de police le plus proche du lieu du vol ou à votre police locale.
- **En cas de perte**. Téléphonez immédiatement à DOC STOP. Adressez-vous ensuite à votre administration communale. Pour une attestation provisoire en dehors des heures d'ouverture, adressez-vous à la police.

  Attention : si le document perdu est un titre de séjour, vous devez toujours en déclarer la perte à la police avant de passer à la commune.

Un système qui vous protège des fraudes à l'identité.

En seulement quelques minutes, après établissement de votre identité, votre document est bloqué sur le site www.checkdoc.be. Ce site est utilisé par les banques et autres organismes ou administrations pour vérifier si un document d'identité est connu comme volé, perdu, périmé ou non valide. Grâce à DOC STOP et CHECKDOC, vous êtes protégé contre une utilisation frauduleuse de vos documents perdus ou volés !

Que se passe-t-il après votre appel à DOC STOP ?

- **Cartes d'identité et titres de séjour**. Vous recevrez un courrier vous confirmant votre signalement de perte ou de vol. Si vous retrouvez votre document, vous disposez à partir de votre appel de 7 jours pour le débloquer. Après ce délai, le document d'identité est annulé et vous devez en demander un autre auprès de votre administration communale.
- **Passeports**. Dès votre appel à DOC STOP, votre passeport est annulé. Si vous en avez besoin pour voyager, demandez-en un nouveau à temps auprès de votre administration communale.

DOC STOP : plus de sécurité pour vos documents d'identité

ibz Service public fédéral Intérieur .be

ibz Service public fédéral Intérieur .be

E.R. : Jérôme GLORIE, Boulevard de Waterloo, 76 – 1000 Bruxelles

Le budget 2009

La base de travail au sein de l'administration est le budget communal. Celui – ci formule l'estimation précise de toutes les recettes et les dépenses susceptibles d'être effectuées dans le courant de l'année civile.

Il comprend deux volets :
-le budget ordinaire, qui recense les recettes et les dépenses récurrentes et de gestion journalière (personnel, fonctionnement, …)
-le budget extraordinaire, qui intègre les recettes et dépenses d'investissements qui affectent durablement le patrimoine de la commune.

Le poste le plus important pour les recettes concerne les recettes de transferts regroupant l'ensemble des taxes et des redevances perçues ainsi que le fond des communes et les subventions allouées (communauté française, région wallonne, …).

Budget ordinaire

Recettes	5.236.031,65€
Dépenses	5.173.733,78€
Résultat exercice propre	62.297,87€
Dépenses exercices antérieurs	7.262,77€
Prélèvement	20.340,00€
Résultat exercices antérieurs	773.852,48€
Prélèvement	808.547, 58€

Budget extraordinaire

Recettes	2.262.000,00€
Dépenses	2.282.340,00€
Résultat exercice propre	- 20.340,00€
Résultat exercices antérieurs	296.364,13€
Résultat après prélèvements	296.364,13€

Enlèvement des immondices Des nouvelles taxes

Dans le cadre de l'application de l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 mars 2008, la taxe relative au coût d'enlèvement des immondices a dû être revue pour l'ensemble des communes de la région wallonne.

Quel est le but recherché par la mise en œuvre de cet arrêté ?
L'arrêté doit permettre de rencontrer les objectifs suivants en matière de politique des déchets :

1 / responsabiliser le citoyen (producteur de déchets) dans son rôle de consommateur
2 / appliquer le principe de pollueur – payeur
3 / assurer au citoyen un service de qualité au juste prix
4 / informer le citoyen pour qu'il prenne la dimension du service rendu face au coût que la commune lui réclame.

Voici les taux applicables en 2009

Composition ménage	Taxe	Nombre de sacs prépayés
1	60	20
2	115	40
3	120	50
4	125	60
5	130	70
6	135	80
7	140	90
8 et plus	145	100

S'agissant de la première année d'application cette nouvelle législation, une explication détaillée sera faite dans le prochain bulletin communal dans la rubrique Environnement.

Rappel : Gestion de l'éclairage public
Le logiciel permettant une gestion directe de l'éclairage public fonctionne depuis quelques années au niveau du service Travaux - Urbanisme de l'Administration Communale de Pecq.

Pour rappel, la procédure à suivre est la suivante :
- définissez le problème (lampe éteinte, vandalisme, etc)
- reprenez le numéro du point lumineux défectueux.
- Un simple appel auprès du service travaux de l'Administration Communale de Pecq (069/55.33.13) et les références seront transmises via le poste informatique pour un dépannage endéans les 15 jours.

Saviez-vous que ...
Nos taux viennent de baisser de 0,85 % d'un seul coup !
Ainsi le taux le plus bas proposé par la SWCS est, depuis le 1er janvier 2009, fixé à 2,70 % et le taux le plus haut à 4,40 %.
Pour rappel, nos taux sont déterminés sur base du taux auquel la SWCS emprunte les fonds nécessaires puis sont adaptés tous les trois mois jusqu'au financement suivant.
Il est à noter que le Ministre a déterminé un « taux plancher » de 2,70 % en-dessous duquel on ne peut descendre sauf dans le cas où le candidat emprunteur bénéficie du prêt tremplin.
A la semaine prochaine pour une nouvelle info exclusive !
Nathalie Ombelets,
Directrice générale

CCATM

Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité

La CCATM est un organe consultatif créé d'initiative par le conseil communal.
Elle est chargée de donner au Collège communal et au Conseil communal un avis non contraignant sur différents aspects de l'aménagement du territoire, sur l'évolution des idées et des principes en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme et de mobilité ainsi que sur les enjeux et objectifs du développement territorial local.

La CCATM intervient dans une série de dossiers importants en matière d'urbanisme, d'aménagement du territoire et de mobilité.

Elle doit rendre un avis obligatoire dans certaines matières comme :

- plan communal d'aménagement (PCA)
- permis unique : consultation rendue obligatoire par le fonctionnaire délégué
- plan de rénovation urbaine, …
- inventaire et modifications de la liste des arbres et haies remarquables
- plan de mobilité
- schéma de structure communal, règlement communal d'urbanisme, …

Un avis facultatif est rendu dans d'autres types de dossiers, il s'agit entre autre :

- permis d'urbanisme (le collège a la faculté de consulter la CCATM pour tous permis d'urbanisme)
- permis de lotir (le collège communal a la faculté de consulter la CCATM pour tous les permis de lotir)
- plan communal de développement rural, plan de mobilité, voiries, …

Les membres de la CCATM sont choisis de manière à respecter certains critères :

- respect d'une répartition géographique équilibrée
- représentation spécifique à la commune des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux et environnementaux.

Pour notre commune, la CCATM se compose comme suit :

CCATM Pecq	
Membres avec voix consultative	Fonction
M. Marc D'HAENE	Bourgmestre en charge de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire
M. Xavier VAN MULLEM	Secrétaire
Membres avec voix délibérative	Suppléant(s)
M. Yves VAN ROY (Président)	/
M. Jean MOREAU (1er Vice Président)	
M. Pierre DELHAYE (2ème Vice Président)	Mme Rita TAELMAN – D'HAENE
M. Jean Pierre BERTE	Mme Dorothée DUPONCHEEL
M. Eric MAHIEU	M. André DEMORTIER
M. Daniel FEUTRY	M. Daniel BOSSUT
M. Jean François BEGUE	MM. Michel RONSE, Jean Pierre VANHONACKER, Yves DEKEGELEER
Mme Ariane LAEBENS	MM. Vincent JOORIS, Réginald DEPOORTERE
M. Jean Pierre ROLAND	Mme Cécile DELHAYE, M. François HENROTTE, M. Annie HUYS, M. Michel AVEZ
M. Philippe ANNECOUR	MM Didier VANHERPE, Yves LEPERS, Patrick LOMBARD
Mme Régine MALFAIT	Mmes Andrée PLANCQ & Anne Florence BILTRESSE, M. Willy BERGER
M. Vittorio FLAMINI	M. Christian DELUSINNE
M. Vincent VERBEKE	M. Bertrand LOSFELD

Des informations complémentaires (procès verbaux des réunions, etc…) sont consultables sur www.pecq.be.

Collecte PMC et Papiers Cartons

Mois	PMC	Papiers & Cartons
Janvier	2 15	2
Février	5 19	5
Mars	5 19	5
Avril	2 16	2

Vos emballages PMC, vos Papiers – Cartons peuvent également être déposés dans les parcs à conteneurs.

Horaires et adresses de vos parcs à conteneurs

Lundi	8 h à 12 h	12 h 30 à 19 h
Mardi		12 h 30 à 19 h
Mercredi	8 h à 12 h	12 h 30 à 19 h
Jeudi	8 h à 12 h	12 h 30 à 19 h
Vendredi	8 h à 12 h	12 h 30 à 19 h
Samedi	8 h 30 à 12 h	13 h à 19 h
Dimanche	8 h 30 à 12 h 30	

En novembre, décembre, janvier et février, les parcs ferment à 18 heures. Il est demandé de se présenter au plus tard 15 minutes avant la fermeture
www.ipalle.be

Celles / Mont de l'Enclus: rue du Becquereau (Escanaffles)
T 069/45.45.91
Estaimpuis: rue de Luna (Estaimbourg)
T 069/55.93.36
Mouscron II: Avenue du Bois Jacquet (Dottignies)
T 056/48.44.58
Tournai I: rue d'Amiens
T 069/21.39.79
Tournai II: rue Jean Baptiste Moens
T 069/84.64.09

Jours de fermeture en 2009

Jeudi 1er janvier
Vendredi 2 janvier
Dimanche 12 avril
Lundi 13 avril
Vendredi 1er mai
Jeudi 21 mai
Dimanche 31 mai
Lundi 1er juin
Mardi 21 juillet
Samedi 15 août
Dimanche 27 septembre
Dimanche 1er novembre
Lundi 2 novembre
Mercredi 11 novembre
Vendredi 25 décembre
Samedi 26 décembre

Emplacement des bulles à verres

PECQ : Place (arrière de l'Administration Communale), Avenue des Cerisiers (cité Léopold Trenteseaux)
WARCOING : rue Royale, Chemin 15, rue Verte
HERINNES : Place Léaucourt
OBIGIES : Grand rue

La chaîne fantastique

Le héros du recyclage, c'est vous !

Un an de recyclage = 24 millions de nouveaux livres pour enfants. Merci à tous.

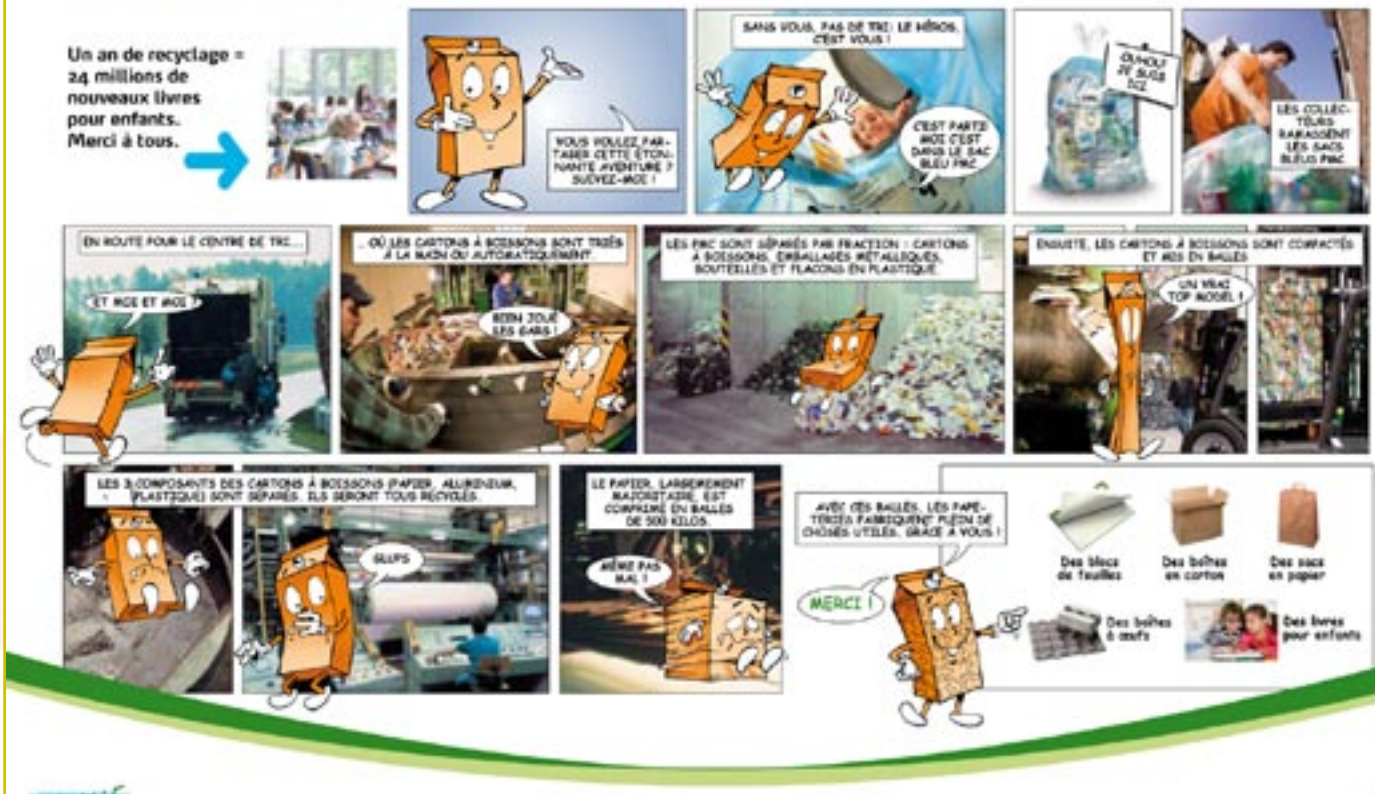
VOUS VOULEZ PARTAGER CETTE ÉTONNANTE AVENTURE ? SUIVEZ-MOI !
SANS VOUS, PAS DE TRI : LE HÉROS, C'EST VOUS !
C'EST PARTI ! MOI C'EST DANS LE SAC BLEU PMC
LES COLLECTEURS RAMASSENT LES SACS BLEUS PMC
EN ROUTE POUR LE CENTRE DE TRI...
ET HOP ET HOP !
... OÙ LES CARTONS À BOISSONS SONT TRIÉS À LA MAIN OU AUTOMATIQUEMENT
BIEN JOUÉ LES GARS !
LES PMC SONT SÉPARÉS PAR FRACTION : CARTONS À BOISSONS, EMBALLAGES MÉTALLIQUES, BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE
ENSUITE, LES CARTONS À BOISSONS SONT COMPACTÉS ET MIS EN BALLES
UN VRAI TOP MODÈL !
LES 3 COMPOSANTS DES CARTONS À BOISSONS (PAPIER, ALUMINIUM, PLASTIQUE) SONT SÉPARÉS. ILS SERONT TOUS RECYCLÉS.
OUPS
LE PAPIER, LARGEMENT MAJORITAIRE, EST COMPRIMÉ EN BALLES DE 500 KILOS.
MÊME PAS MAL !
AVEC CES BALLES, LES PAPETIERS FABRIQUENT PLEIN DE CHOSES UTILES, GRÂCE À VOUS !
MERCI !
Des blocs de feuilles
Des boîtes en carton
Des sacs en papier
Des boîtes à œufs
Des livres pour enfants

IPALLE

Info : IPALLE - 069 84 59 88 - www.ipalle.be

Ensemble > Trions bien > Recyclons mieux

Fostplus

La chaîne fantastique

Le héros du recyclage, c'est vous !

Un an de recyclage = 350.000 nouveaux vélos. Merci à tous.

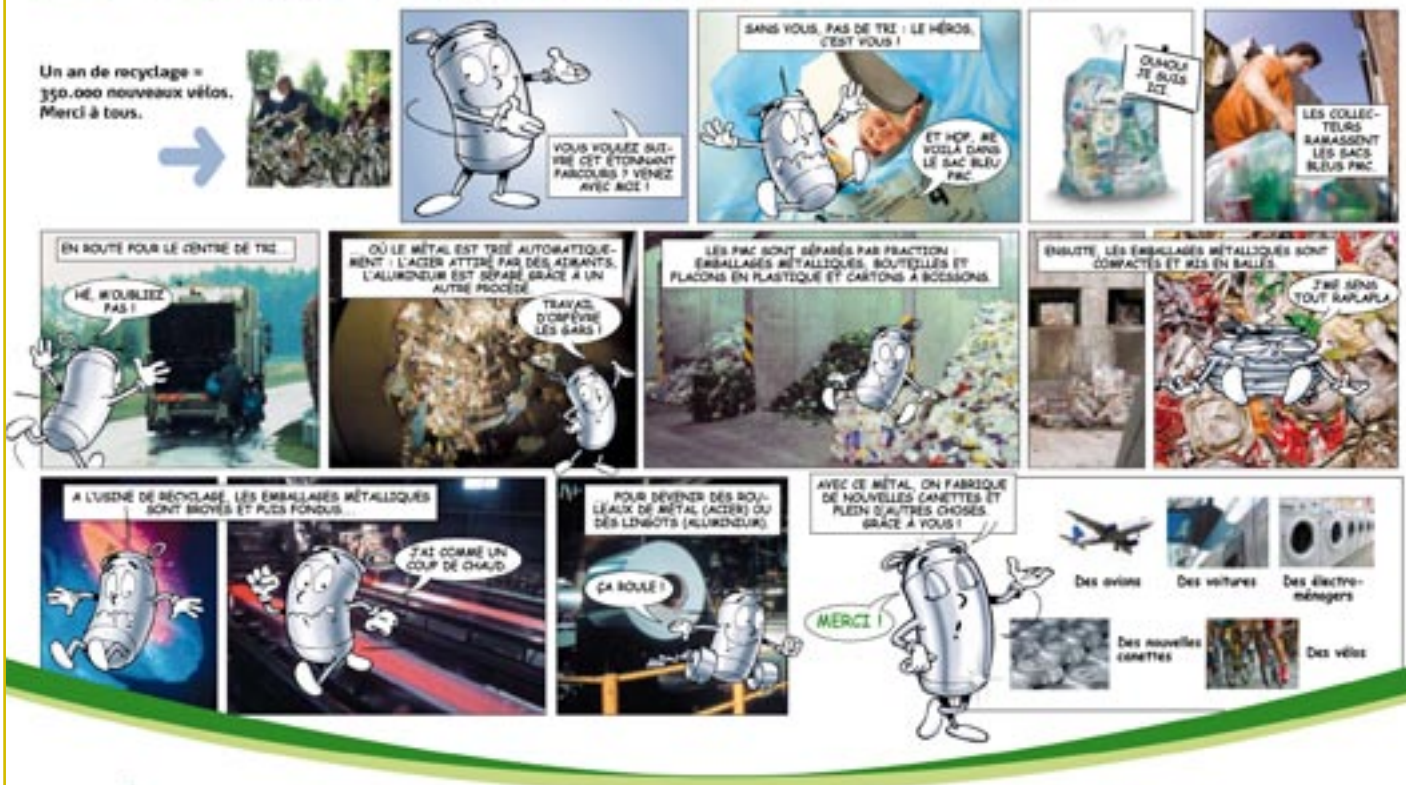
VOUS VOULEZ SUIVRE CET ÉTONNANT FABRICOBUS ? VENEZ AVEC MOI !
SANS VOUS, PAS DE TRI : LE HÉROS, C'EST VOUS !
ET HOP, ME VOILÀ DANS LE SAC BLEU PMC
LES COLLECTEURS RAMASSENT LES SACS BLEUS PMC
EN ROUTE POUR LE CENTRE DE TRI...
HÉ, M'OUBLIEZ PAS !
... OÙ LE MÉTAL EST TRIÉ AUTOMATIQUEMENT : L'ACIER ATTIRÉ PAR DES AIMANTS, L'ALUMINIUM EST SÉPARÉ GRÂCE À UN AUTRE PROCÉDÉ
TRAVAIL D'ORFÈVRE LES GARS !
LES PMC SONT SÉPARÉS PAR FRACTION : EMBALLAGES MÉTALLIQUES, BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE ET CARTONS À BOISSONS.
ENSUITE, LES EMBALLAGES MÉTALLIQUES SONT COMPACTÉS ET MIS EN BALLES
J'AI GÉRÉ, TOUT RAPLAPLA
À L'USINE DE RECYCLAGE, LES EMBALLAGES MÉTALLIQUES SONT BROYÉS ET PUIS FONDUS...
J'AI COMME UN COUP DE CHAUD
POUR DEVENIR DES ROULEAUX DE MÉTAL (ACIER) OU DES LINGOTS (ALUMINIUM).
ÇA ROULE !
AVEC CE MÉTAL, ON FABRIQUE DE NOUVELLES CANETTES ET PLEIN D'AUTRES CHOSES, GRÂCE À VOUS !
MERCI !
Des avions
Des voitures
Des électro-ménagers
Des nouvelles canettes
Des vélos

IPALLE

Info : IPALLE - 069 84 59 88 - www.ipalle.be

Ensemble > Trions bien > Recyclons mieux

Fostplus

La chaîne fantastique

Le héros du recyclage, c'est vous !

Un an de recyclage = 800 millions de m² de nouveaux textiles. Merci à tous.
VOUS VOULEZ CONNAÎTRE CETTE ÉTONNANTE HISTOIRE ? SUIVEZ-MOI !
SANS VOUS, PAS DE TRI ! LE HÉROS, C'EST VOUS !
C'EST PARTI ! MOI, C'EST DANS LE SAC BLEU PMC
LES COLLECTEURS RAMASSENT LES SACS BLEUS PMC
EN ROUTE POUR LE CENTRE DE TRI...
HÉ, ATTENDEZ-MOI !
... OÙ LES DÉCHETS SONT TRIÉS À LA MAIN.
TRAVAIL DE PRÉCISION LES GARS !
LES PMC SONT SÉPARÉS PAR FRACTION : BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE, EMBALLAGES MÉTALLIQUES ET CARTONS À BOISSONS.
ENSUITE, LES BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE SONT COMPACTÉS ET MIS EN BALLES.
ADMIREZ MA TAILLE DE GUÊPE
EN ROUTE POUR L'USINE DE RECYCLAGE OÙ BOUTEILLES ET FLACONS SONT LAVÉS ET BROYÉS, CHACUN DE LEUR CÔTÉ.
GLUPS
... ET CONVERTIS EN PAILLETTES
MÊME PAS MAL !
AVEC CES PAILLETTES, ON FABRIQUE DES POLARS ET PLEIN D'AUTRES OBJETS GRÂCE À VOUS !
MERCI
Des tubes et des tuyaux
Des caisses en plastique
Des tapis
Des duvets et oreillers
Des nouvelles bouteilles

IPALLE

Info : IPALLE - 069 84 59 88 - www.ipalle.be

Ensemble > Trions bien > Recyclons mieux

Fostplus

Ce ne sont pas des emballages PMC

Ce ne sont ni des **bouteilles** ni des **flacons** en plastique. Ils ne doivent donc **PAS** être jetés dans le sac bleu PMC MAIS dans votre poubelle d'ordures ménagères !

Chassons les raviers en plastique de nos sacs PMC !

Tous les emballages et objets en plastique autres que des bouteilles et des flacons sont strictement interdits dans votre sac bleu PMC.

Ils sont constitués de types de plastiques tellement différents qu'on ne peut envisager leur recyclage à l'heure actuelle. Il faut donc les mettre dans votre sac poubelle ordinaire.

IPALLE

Ensemble > Trions bien > Recyclons mieux

Fostplus

Programme de Gestion durable de l'Azote en agriculture (PGDA)

Du 5 janvier 2009 au 24 février 2009, une enquête publique est ouverte sur l'ensemble du territoire de la région wallonne sur le Programme de Gestion durable de l'Azote en agriculture.

Objectif du programme

Les efforts de la Région wallonne en matière de pollution azotée d'origine agricole sont codifiés dans l'arrêté du Gouvernement wallon du 15 février 2007 modifiant le livre II du Code de l'Environnement constituant le code de l'eau en ce qui concerne la gestion durable de l'azote en agriculture, en abrégé PGDA.
La modification faisant l'objet de la présente enquête publique a clairement un objectif de protection de l'environnement :

-réduire la pollution des eaux provoquée ou induite par les nitrates à partir des sources agricoles

-prévenir toute nouvelle pollution due aux nitrates

-favoriser une gestion durable de l'azote et de l'humus des sols en agriculture.

Raisons d'être du programme

Les nitrates sont indispensables à la vie. La synthèse de toute protéine nécessite des composants azotés. Ceux – ci peuvent être assimilés par les plantes sous forme de nitrates essentiellement. Ils sont rendus disponibles pour la chaîne alimentaire.
Il s'agit donc d'un cycle naturel essentiel et bénéfique.
Cependant un déséquilibre dans ce cycle délicat, et singulièrement un enrichissement du milieu en nitrates entraîne de lourdes conséquences à plusieurs niveaux.

La lutte contre ces conséquences néfastes constitue la raison d'être de ce programme.

Le document peut être consulté :

A l'administration communale – Service Travaux Urbanisme Environnement
(c/o M. Xavier VAN MULLEM)
Tél 069/55.33.13 – Fax 069/55.33.08
Aux heures d'ouverture des bureaux et le samedi matin

Les services de l'administration communale
vous souhaitent
une excellente année 2009
et se tiennent à votre disposition